

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MEBOD

Le Nord de la France : 14 fr.
Trois mois : 37
Six mois : 51
Un an : 95

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4 ; A TOURCOING, chez M. Vanverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Meyer, Laflotte, Billier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BUREAUX : Rue Nain, 4.

Roubaix, Tourcoing :
Tr. 12 mois : 12 f.
Six mois : 23
Un an : 44
L'abonnement continue, sauf avis contraire

ROUBAIX, 19 DÉCEMBRE 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

Le télégraphe nous a résumé hier les lettres adressées à leurs électeurs par les princes d'Orléans. On trouvera plus loin le texte même de ces documents.

Les deux princes, on le remarquera, ne formulent aucune conclusion formelle, en ce qui concerne l'époque de leur rentrée à l'Assemblée et le moyen pratique de constituer « un tribunal supérieur », chargé de prononcer sur l'opportunité de cette mesure. Aussi pense-t-on que la statu-quo sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Les diverses fractions de l'Assemblée ne peuvent manquer d'examiner successivement, dans leurs réunions particulières, cet incident. Déjà la gauche républicaine, présidée par M. Humbert, a arrêté sa résolution qui est contraire à la prise de possession par les princes, de leurs sièges à la Chambre. L'Union républicaine prendra sans aucun doute le même parti, mais elle a décidé qu'elle tiendrait sa résolution secrète.

M. le préfet de police de la Seine vient de rendre un arrêté qui intéresse de près le commerce des bestiaux en province. Considérant que la peste bovine sevit encore dans un certain nombre de départements, et qu'il importe de prévenir les dangers de sa prorogation par des animaux réexportés de Paris et du dit département de la Seine, M. le Préfet de police décreta qu'aucun animal de l'espèce bovine provenant soit du marché à bestiaux de la Villette, soit d'un établissement particulier situé dans le département de la Seine, ne pourra être expédié hors de ce département que pour être livré immédiatement au commerce de la boucherie. Dès lors, il est expressément interdit de faire sortir du département des bestiaux de cette espèce, en qualité d'animaux reproducteurs, vaches laitières, bœufs, d'engrais ou veaux d'élevé. Tout le monde a intérêt à ce que ces dispositions soient strictement obéies, aussi ne saurions-nous trop insister sur leur observation scrupuleuse.

On mande de Londres que le Comité pour le maintien du traité de commerce franco-anglais a informé les Chambres de commerce en Angleterre que le meeting auquel auraient été invitées les Chambres de commerce françaises et anglaises, et qui devait avoir lieu le 18 décembre, est ajourné. Il aura lieu probablement au mois de janvier.

On assure qu'il sera tenté, en janvier, à Rome, un Consistoire pour la nomination de sept cardinaux dont deux italiens et cinq étrangers.

A MM. les électeurs de la Haute-Marne.

Messieurs les électeurs,
Au moment où l'Assemblée nationale se réunit pour la seconde fois, vous auriez lieu de vous étonner si je ne venais vous rendre compte des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici et m'empêchent encore aujourd'hui

d'y exercer le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Lorsque, après trois mois d'attente, mon élection a été soumise à l'Assemblée plusieurs de mes collègues sont venus me demander de prendre l'engagement de n'y point siéger. A ce prix-là, disaient-ils, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à la validation de mon élection et au rappel des lois d'exil qui en étaient la conséquence.

J'ai pris cet engagement.
Je l'ai pris sans hésiter, parce qu'il assurait le vote qui, justifiant votre choix, me rendait ma patrie, et parce qu'à mes yeux, il ne pouvait être que temporaire et révoicable. S'il en eût été autrement, on m'eût demandé ma démission, ce qu'on n'a point fait.

J'ai donc considéré cet engagement comme un simple ajournement dont j'avais hâte, pour vous comme pour moi, de voir le terme.

Le moment d'y mettre fin et de nous faire sortir les uns et les autres d'une situation exceptionnelle me semble venu aujourd'hui.

Les circonstances sont changées, depuis six mois. Le gouvernement s'est consolidé. Le chef du pouvoir exécutif est devenu Président de la République et a vu la durée de son pouvoir liée à celle de l'Assemblée. Le rappel des lois d'exil n'a justifié aucun des défiances de ceux qui oublient que j'appartiens à une famille dont la devise a toujours été : le respect des lois.

Rien, selon moi, ne devait donc vous priver plus longtemps d'un de vos députés ni m'imposer une abstention qui ne convient à personne dans les temps difficiles que traverse notre pays.

Fort de cette conviction, j'ai cru que j'avais le droit et le devoir de déclarer nul l'engagement qui m'a tenu jusqu'ici hors de l'Assemblée.

Mais le président de la République n'ayant pas admis la même interprétation que moi, je me suis arrêté devant la crainte de paraître manquer à la parole donnée.

J'attendrai donc que les décisions d'un tribunal supérieur ou de nouvelles circonstances me tracent une nouvelle conduite. Heureux si elles me permettent de vous témoigner ma reconnaissance en prenant la défense de vos intérêts et en joignant mes efforts à ceux de mes collègues pour relever le drapeau de la France et faire triompher de toute atteinte le droit souverain des majorités.

FR. D'ORLÉANS,

Député de la Haute-Marne.

A MM. les électeurs de l'Oise.

Messieurs,

Au mois de février dernier, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour l'un de vos députés. J'avais en vain revendiqué une place dans les armées françaises, au moment de l'invasion; vous m'avez du moins permis d'en prendre une dans les conseils de mon pays.

Le 8 juin, l'Assemblée nationale a validé mon élection et abrogé la loi d'exil qui frappait ma famille. Ainsi disparut l'obstacle légal qui m'avait arrêté dans l'accomplissement de mon mandat.

Et pourtant je n'ai pas encore pu m'acquiescer d'un devoir que je place au-dessus de tous les autres. Je dois vous dire pourquoi; je dois vous le dire surtout au moment où je cherche à sortir d'une abstention qui n'a jamais été volontaire, et qui, selon moi, devait prendre fin.

La veille du jour où l'Assemblée nationale allait, par un acte solennel, me rendre tous mes droits de Français et me reconnaître en particulier, le droit de vous représenter, plusieurs députés, membres d'une commission spéciale, vinrent me demander l'engagement de ne pas siéger dans l'Assemblée. A ce prix, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à l'abrogation des lois d'exil et à la validation des trois élections réservées de la Manche, de la Haute-Marne et de l'Oise.

Cet engagement verbal n'a été l'objet d'aucune rédaction; je l'accepte dans le sens le plus strict. J'ai consenti à ne pas occuper mon siège, et l'Assemblée nationale en a été informée par M. le chef du pouvoir exécutif.

Mais si j'ai accepté cet engagement qui m'était demandé au nom de la paix publique et dans les circonstances exceptionnelles, c'est qu'il était de sa nature essentiellement révoicable. Il y avait suspension et non suppression du mandat. Il était impossible d'admettre non-seulement que vous fussiez privés d'être représentés par un des élus de votre choix, mais encore que vous fussiez condamnés sans recours à n'avoir qu'une représentation incomplète. Si insolite que fût ma situation, elle devait, dans ma pensée, cesser avec l'état politique qui en était la cause.

Or, ce changement s'est produit. Affirmant son pouvoir constituant, l'Assemblée nationale a substitué au chef du pouvoir exécutif un président de la République; elle a défini ses pouvoirs, elle en a fixé la durée.

Du jour où cette transformation constitutionnelle s'est opérée, j'ai pensé que l'engagement devait prendre fin, qu'il ne restait plus un droit à revendiquer, mais un devoir à remplir.

J'ai attendu pourtant, ne voulant pas qu'une démarche précipitée pût recevoir une fautive interprétation. Je tenais d'ailleurs à laisser écouler assez de temps, après le rappel des lois d'exil, pour désarmer les plus injustes défiances et dissiper les inquiétudes que certains esprits prévenus pouvaient avoir sur les conséquences de ce grand acte.

Aujourd'hui que l'Assemblée nationale a repris le cours de ses travaux, je croyais pouvoir donner une réparation aux intérêts lésés de mes électeurs, défendre votre droit, messieurs, et occuper le siège auquel vous m'avez appelé.

Mais l'honorable M. Thiers, qui, comme chef du pouvoir exécutif, s'était trouvé partie à l'engagement que j'avais contracté. l'interprète autrement que moi. Or, les questions de parole et d'honneur doivent être traitées et résolues en plein jour, de façon à ne laisser de doute dans aucun esprit. J'attends donc qu'un tribunal supérieur reconnaisse que l'obstacle qui m'a jusqu'ici arrêté dans l'exercice de mon mandat n'existe plus, et j'ai tenu à vous faire cet exposé public de la conduite de celui à l'honneur d'être votre député.

H. D'ORLÉANS.

Informations-Nouvelles

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la circulation de la Banque, doit recevoir aujourd'hui une délégation de cet établissement.

L'Union croit savoir que le conseil d'enquête sur les capitulations s'occupera le 27 ou le 28 de ce mois de la reddition de Strasbourg. L'indisposition du maréchal Baraguey d'Hilliers est, paraît-

il, la cause de la suspension momentanée des séances du conseil d'enquête sur les capitulations.

La gauche républicaine s'est réunie dimanche à Paris rue Neuve-des-Petits-Champs. On a parlé de l'intention des princes de venir siéger. La réunion s'est félicitée de son vote contre la validation de l'élection des princes et a résolu de persister dans son attitude.

Une déclaration a été rédigée et publiée pour faire connaître cette résolution.

On annonce, dit le XIXe Siècle, que la commission des grâces aurait commencé la peine de cinq ans de détention prononcée contre Henri Maret, rédacteur du Mot d'ordre en celle de 4 mois de prison.

On parle plus que jamais de M. Bonvallet comme candidat du parti radical aux élections qui vont avoir lieu à Paris, pour remplacer le général de Cissey. L'Univers parle du maréchal de Mac-Mahon.

L'empereur et l'impératrice du Brésil ont été reçus par M. Thiers. M. Thiers a dû leur rendre cette visite.

On lit dans le XIXe Siècle :

« Le haut commerce de Paris vient d'adresser au président de la République une lettre de félicitations pour le discours qu'il a prononcé devant la commission chargée d'examiner la question du retour de l'Assemblée à Paris. »

La commission des grâces s'est réunie hier pour statuer sur le sort de plusieurs condamnés à mort, et en particulier du nommé Lagrange.

Il est absolument question de la démission du ministre de l'instruction publique.

Rochefort est malade et a été admis à l'hôpital, où il se trouve en compagnie de Rastoul. Les autres pensionnaires du fort Boyard jouissent d'une excellente santé. Ils sont maintenant au nombre de trois cents, et presque tous les jours, il en arrive de nouveaux.

Quelques-uns, notamment Régère et Paschal Groussel, ont obtenu du ministre de l'intérieur l'autorisation de recevoir des journaux politiques. Régère est abonné à un journal de Bordeaux.

Cavalié, dit Pipe-en-bois, dont la peine, comme on le sait, a été commuée en celle du bannissement, va partir sous peu de jours. Son intention est d'aller en Amérique.

Tout ce qu'on a dit de Courbet, dans différents journaux, manque d'exactitude. Le maître d'Ornans passe la plus grande partie de son temps à écrire un ouvrage sur l'art réaliste, ouvrage qu'il compte publier après sa sortie de prison.

Courbet occupe à Sainte-Pélagie une étroite cellule, donnant sur la cour du

quartier de la Dette, où la lumière est d'autant moins abondante que l'on a placé dernièrement un auvent sous l'unique fenêtre, afin d'empêcher toute communication avec les autres détenus.

En fait de peinture, Courbet travaille à un petit tableau représentant des fleurs éparpillées sur un tapis. C'est là tout ce que son pinceau aura pu produire à Sainte-Pélagie. (XIXe siècle.)

M. le général de Grandchamp vient d'être mis en disponibilité. Il est remplacé dans le commandement de la 15e division militaire, dont le siège est à Nantes, par M. le général Lallemand.

Au bout de six jours seulement, la souscription ouverte par le Figaro, pour les veuves et orphelins des gendarmes, gardes de Paris et gardiens de la paix fusillés comme otages de la Commune, s'est élevée au chiffre de 123,479 fr.

M. Léon Renault vient de demander à toutes les sociétés de France, quel que soit le but qu'elles poursuivent, une collection de leurs annales pour la reconstitution de la bibliothèque de la préfecture de police.

Un mot sur la manifestation qui a eu lieu à Londres, en l'honneur de Ferré et de Rossel.

Au retour, on a banqueté dans un petit restaurant français d'Edgeware-road, et là, à la suite d'un discours du sieur Paritot, ex-commandant de la Commune, et actuellement graveur en taille douce à Londres, il a été décidé qu'on formerait immédiatement une société, sous la dénomination de Vengeurs des martyrs.

Les membres de cette société se sont engagés à livrer, par tous les moyens possibles, les quinze députés de la commission des grâces à la justice du peuple. Lorsque sera venu le jour de la vengeance. Le sieur Paritot a été, à l'unanimité, nommé président des Vengeurs des martyrs. Un exprès a été immédiatement envoyé au général La Cécilia, pour lui offrir la présidence honoraire. Mais ce message, fortement intoxiqué, n'a jamais pu traverser Hyde-Park, et à fini par tomber tout de son long dans une allée, où les policemen l'ont ramassé.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Libéral du Nord propose la candidature de M. Jules Dégrignacourt pour les élections du 7 janvier. Le maire de Roubaix adresse à ce journal une lettre ainsi conçue :

Roubaix, 17 décembre 1871.
Monsieur Emile Dupont, rédacteur en chef du Libéral du Nord, à Roubaix.

Je vois dans votre journal de ce jour que vous proposez ma candidature à l'Assemblée nationale pour les élections qui doivent avoir lieu le 7 janvier prochain. Je crois devoir déclarer cette proposition et vous en apprécier les motifs.

Nommé membre du Conseil municipal, maire de la ville de Roubaix, élu conseiller général du département du Nord, ne dois-je

à la première occasion.

Vous la ferez pleurer, mon ami, et il n'en sera ni plus ni moins. La chère femme grogne, pour me servir de votre expression, comme la fontaine aux rosignols murmure.

Passé encore quand c'est vous ou moi qu'elle gronde, mais elle est insupportable pour tous les braves gens du village qui viennent au château et cela m'est odieux.

Elle dit pour ses raisons que ce sont des hypocrites, des flatteurs, qui ont fait le diable du temps de mon pauvre père, et qui seraient prêts à recommencer aujourd'hui.

Qu'en sait-elle ?

C'est aussi ce que je lui réponds, mais elle riposte à son tour que nous verrons bientôt, et quelquefois elle me met la mort dans l'âme, car s'il faut...

Elle est folle ! interrompit Jacques, et je ne vous trouve guère plus raisonnable de l'écouter, ma belle petite sœur. Est-ce que le passé peut revenir ? Est-ce que nous reverrons encore notre frère et belle France courber sa noble tête sous le joug de quelques misérables ambitieux dont le seul acte de génie a été d'inventer la guillotine en permanence ? Non, non, Hélène, cela ne sera pas, croyez-moi. Peut-être verrons-nous de nouvelles révolutions; peut-être l'écume de la société montera-t-elle encore à la surface pour se répandre au delà, mais ses efforts seront impuissants, à moins que quelques mois de bouillonnement n'aient fait

FILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 20 DÉCEMBRE 1871

— 32 —

Jacques de Brancion

TOME SECOND

CHAPITRE III.

UNE JOURNÉE DES ORPHELINS.

(Suite)

Vivant prit cet air mécontent des serviteurs fidèles qui trouvent que leurs maîtres sont trop faciles, et il alla se remettre à la tête de ses moissonneurs en regardant les glaneuses de travers.

Cependant celles-ci, qui avaient entendu ce colloque, mirent un peu plus d'espace entre elles et les chariots, de sorte que la physionomie de Vivant reprit bientôt l'expression de bonhomie qui lui était habituelle.

Les deux orphelins avaient plusieurs bandes d'ouvriers dans la plaine; ils les visitèrent successivement, et partout, à peu de différence près, la même scène se renouvela. Il semblait toujours qu'en

n'attendit que leur présence pour s'emanciper, comme disait Vivant, et ce dernier, qui les suivait dans leur tournée, eut plus d'une fois l'occasion d'en faire la remarque avec humeur.

Vers les neuf heures, les diverses troupes de moissonneurs se réunirent en une seule qui forma un cercle immense; tout le monde s'assit sur l'herbe à la lisière des bois, et Hélène et Jacques assistèrent au repas du matin.

Quand on se remit à l'ouvrage, ils remontèrent à cheval pour retourner chez eux, et Vivant les accompagna à quelque distance pour causer avec son maître des travaux du lendemain.

Comme ils allaient quitter le plateau et se séparer de leur homme d'affaires, ils durent longer un assez grand champ de blé dont on enlevait aussi la récolte. Tous les épis étaient abattus et déjà mis en gerbes; une portion considérable du champ était même entièrement débarrassée, cependant on y aurait vainement cherché une glaneuse.

Cette circonstance frappa Hélène par le contraste qu'elle formait avec tout ce qui se passait au alentours.

— A qui appartient ce champ ? demanda-t-elle à Vivant qui s'éloignait déjà.

— Il devrait être à vous, mademoiselle Hélène, mais il est à ce coquin de Brulard.

Vivant prononça entre ses dents l'épithète de coquin, parce que Jacques lui avait fait souvent la leçon à cet égard, en

lui rappelant que Brulard était le mari de sa nourrice, et qu'il était d'ailleurs abusé de ses torts par le pardon de son père.

— Il paraît, reprit Hélène avec un sourire à la fois doux et malicieux, qu'on ne s'emancipe pas avec lui comme avec nous.

— On ne l'estime pas assez pour agir sans façon avec lui, riposta Vivant, charmé de trouver une si bonne occasion d'exhaler sa haine infatigable. — Il est si...

— Et bien ! interrompit Jacques, tu devrais au moins être satisfait quand tu me vois travailler à inspirer des sentiments contraires. Si on se gêne beaucoup avec lui parce qu'on ne l'estime pas, puisqu'on ne se gêne pas avec moi, c'est une preuve qu'on m'estime beaucoup.

— C'est vrai, c'est vrai, monsieur Jacques, grommela Vivant; mais on ne vous en estime peut-être pas moins si vous étiez un peu plus stricte pour vos intérêts. J'entends quelquefois ce qu'on dit de vous là-dessus dans le pays.

— Bah ! bah ! si on cessait un seul jour de dire que je suis trop bon, on dirait bientôt que je ne le suis pas assez.

Et, faisant un geste affectueux de la main, il mit son cheval au petit galop pour rejoindre Hélène qui avait pris les devants.

— Il a raison, murmura Vivant, en les suivant encore d'un regard attendri. On lui reproche sa trop grande facilité, sa

générosité inépuisable, et que demain il se bornera à n'être que juste, et on ne manquera pas de l'accuser d'être dur. Braves enfants ! quel cœur ça vous a ! comme c'est franc ! comme c'est loyal ! Et quand je pense que son père était tout de même... et que cependant...

Et Vivant passa à plusieurs reprises la main sur son front, comme s'il voulait chasser un souvenir pénible, puis il s'achemina à pas lents vers ses moissonneurs, dont on voyait dans l'éloignement les faucilles raser le sol en brillant comme des éclairs.

Rejoignons maintenant Hélène et Jacques qui étaient dans les bois.

— Quel digne serviteur que ce bon Vivant, dit Jacques en s'appuyant par un mouvement plein de grâce sur le crochet de droite de la selle d'Hélène. — Il me gourmande bien quelquefois, nous sommes souvent en désaccord, mais ses intentions sont toujours si bonnes, que ses blâmes me sont presque aussi chers que ses louanges.

— C'est absolument comme ma vieille Adrienne, répondit Hélène. — Nous nous querellons sans cesse, et pourtant je l'aime de tout mon cœur.

— Moi aussi, ma chère; mais, à vous parler franchement, je crois qu'elle abuse un peu du droit qu'ont tous les vieux domestiques de grogner contre les faits et gestes de leurs jeunes maîtres. Je le lui ai déjà donné à entendre plusieurs fois, et comme elle a toujours fait la sourde oreille, je le lui dirai clairement